

Montreuil,

le 19 septembre 2016

### **Un plan de titularisation pour tous ?**

2012 : seuls 125 000 agents sur les 900 000 contractuels des 3 versants de la Fonction publique pouvaient présenter les recrutements réservés. Présenté comme un grand plan de titularisation, le protocole excluait de fait 8 agents sur 9.

**Le bilan chiffré 2013-2015 à l'Éducation nationale donne raison à Force Ouvrière :**

Concours réservés administratifs : 2 356 postes offerts pour 1 469 collègues nommés...

Concours réservés ITRF des EPLE et des services académiques : 486 postes offerts pour 317 collègues nommés...

## **Contractuels : Prolongation du Sauvadet, 2 ans de plus, pour quoi ?**

**Force Ouvrière** a pris acte de la prolongation de 2 ans du dispositif Sauvadet, destiné « à résorber partiellement l'emploi précaire » par le biais de concours réservés et examens professionnalisés.

Si ces deux années supplémentaires peuvent apparaître comme une nouvelle chance pour les collègues contractuels concernés, toutefois, **FO** n'en a pas cette lecture. Le bilan des concours réservés tiré par notre syndicat a été plus que mitigé, dès la première année de mise en place, en 2012 et n'a fait que s'amplifier au fur et à mesure :

- Des conditions d'éligibilité trop restrictives qui ont exclu de fait des centaines de collègues de ce processus de titularisation : mode de calcul d'ancienneté ou de date d'occupation du poste, article de recrutement, problèmes de changement d'employeur, quotient de travail ; plusieurs facteurs n'ont pas permis à certains collègues de pouvoir s'inscrire ;
- Un nombre de poste offert trop faible au regard du nombre de candidats ;
- La difficulté à faire reconnaître ses missions relevant de telle ou telle catégorie, et donc de pouvoir passer tel ou tel concours réservé, mais aussi le contenu même des épreuves orales, les formations inadaptées, voire inexistantes, des jurys souvent mal préparés à ces épreuves particulières, ont participé au dysfonctionnement et jeté le trouble chez les candidats.
- Certains lauréats ont dû renoncer au concours du fait d'un reclassement défavorable qui induisait une perte très importante de salaire.

De plus, les postes en listes principales n'ont pas tous été pourvus alors que des dizaines de candidats n'ont pas été admis. Ces collègues, pour certains en CDI, donnent pourtant pleinement satisfaction puisque reconduits chaque année, souvent sur les mêmes postes... Cela relève de la forfaiture !

Enfin, au prétexte des concours réservés, les rectorats n'ont pas ouvert tous les concours internes ou n'ont proposé que quelques postes, fermant la porte à d'autres possibilités de recrutement à tous les agents, titulaires ou contractuels.

### **Deux ans de plus, ça ne suffit pas !**

Pour **FO**, la prolongation du Sauvadet jusqu'en 2018 ne peut être qu'un simple décalage de date. **Ce protocole est mauvais. Son bilan est mauvais. Ses conséquences sont mauvaises.**

Si 8000 postes d'administratifs ont été supprimés en 10 ans, le nombre de contractuels, de droit public ou de droit privé a lui augmenté. La précarité est toujours de rigueur dans notre administration. Car un contractuel coûte moins cher qu'un titulaire, a moins de droits et de garanties, n'est pas protégé par un statut.

### **Une seule solution : La TITULARISATION !**

#### **Avec FO, revendiquons :**

- ✓ **Un véritable plan de titularisation des contractuels !**
- ✓ **Des créations de postes statutaires !**
- ✓ **Des augmentations de salaires !**
- ✓ **L'arrêt des politiques d'austérité !**